



Garde des objets après séparation

Par **erosmadi**, le **11/06/2008** à **11:40**

je garde les affaires de mon ex-copine, nous avons véccu ensemble. aujourd'hui nous sommes séparés et chacun vis de son côté. elle ne veut pas recuperer ces affaires. partie, elle ne m'a laissé aucun adresse, j'ai juste son numéro de téléphone. (des objets de valeurs: habits, électro-ménager, déco...). je lui avais dit que je garderai ces affaires quand nous étions encore ensemble, aujourd'hui, nous nous entendons plus, séparés ... pusqu'elle refuse de recuperer ses affaires es-ce que j'ai le droit de les jeter ? ou de m'en servir ? et qu'elle est ma responsabilité actuelle et à venir ?
merci pour vos conseils

Par **JamesEraser**, le **11/06/2008** à **13:56**

Qu'elle vous fasse un courrier dans lequel (après avoir attesté sur l'honneur), qu'elle refuse tout droit concernant les objets laissés chez vous (énumération précise) et que vous pourrez en disposer comme bon vous semble.
Cordialement